

N° 36/2021 ATTRIBUTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022- CHOCOLATS

Vote : A l'unanimité

Vu le Budget 2022 du CCAS,

Vu les différentes actions menées depuis plusieurs années visant à offrir aux personnes âgées de 70 ans et plus résidant sur la commune une boîte de chocolats en rompant ainsi l'isolement par une visite à domicile au moment de la période de Noël,

Considérant l'intérêt social de reconduire cette action qui marque pendant la période des fêtes de fin d'année l'attachement et le respect de la communauté haillanaise envers ses anciens,

Dans ces conditions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer une boîte de chocolats à chaque Haillanais âgé de plus de 70 ans révolus au moment de la période de Noël 2022.

De fixer un montant maximum de **8€** (huit euros) par boîte de chocolats.

De régler la somme due au prestataire retenu à l'issue d'une consultation,

D'imputer la dépense au Budget du Centre Communal d'Action Sociale (Article 6232-610).

Pour copie Certifiée Conforme
Le Haillan, le 16 décembre 2021
Le Maire
Présidente du C.C.A.S.

Andréa KISS